

CAPLB

LISTE D'APTITUDE DE C EN B
du 10 novembre 2016

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

MOTION LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

Les gouvernements changent mais la politique reste la même : une politique de destruction des services publics, particulièrement aux Finances Publiques ; Pour s'en rendre compte, il suffit de lister les mesures (non exhaustives) prises pour le budget 2018 :

- ☐ Gel du point d'indice alors que le salaire des fonctionnaires a chuté de 8 % en 10 ans,
- ☐ Suppression de 50 000 emplois dans la Fonction Publique sur le quinquennat
- ☐ Augmentation de la CSG avec une mesure de compensation fixe qui ne suivra pas les gains indiciaires futurs des agents,
- ☐ Rétablissement du jour de carence
- ☐ Perspectives de privatisation et d'abandon des missions sous l'égide du "Programme Action Publique 2022" et du "Grand Forum de l'Action Publique" qui n'ont d'autre but que d'organiser et d'accélérer la casse des services publics comme ses aînés la RGPP et la MA : le programme prend ostensiblement la forme d'une grande braderie du service public mais aussi des missions de l'État régaliens ; le second initie un débat qui relève clairement de la foire aux propositions démagogiques et irresponsables pour en finir avec les statuts nationaux. Le tout sous pression des milieux patronaux et de la Commission européenne.

☐ Nombreuses fermetures de trésoreries,



De surcroît, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires sera accentuée par l'augmentation des retenues pour pension. Conséquence de l'annonce de ces mesures, un agent sur 3 à la DGFIP et pas loin d'un sur 2 dans le 44 étaient en grève le 10 octobre 2017.

Le niveau de la mobilisation aux Finances Publiques nettement supérieure à la moyenne de la Fonction Publique témoigne d'un malaise persistant dans nos services.

D'autre part, loin de répondre aux inquiétudes des agents pour leur avenir, le directeur général projette de réformer les règles de mutation: l'intention pourrait être louable mais

la méthode utilisée de fait en bloque les discussions. Pour dialoguer, il y a mieux !

Parallèlement le gouvernement annonce le report du PPCR d'une année.

Avouez que là aussi les intentions de dialogue social de qualité affichées par nos dirigeants démarre sur des fondements pour le moins instables !

Nous sommes réunis en CAP locale de liste d'aptitude C en B pour 2018.

FO continue à défendre la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale.

Nous constatons une baisse drastique opérée sur les potentialités offertes aux directions locales privant ainsi les agents de perspectives en matière de promotion interne.

Seulement 9 pour la Loire-Atlantique sur un potentiel de 399 !

Seulement 515 promotions en 2018 alors qu'il y en avait :

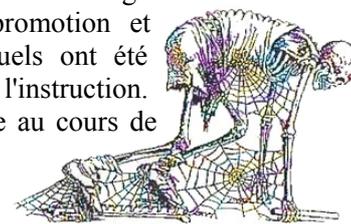
- 546 en 2017 soit 31 de moins,
- 745 en 2016 soit 230 en moins
- 1868 en 2012 soit 1353 de moins !

Dans un contexte fortement dégradé, les agents ont besoin d'un signe fort de reconnaissance de la part de leur administration... Or il n'en est rien. En effet au travers de ces promotions peau de chagrin, les agents se sentent dévalorisés dans l'exercice de leurs missions. Pire leur motivation décline inlassablement.

Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B et FO, fidèle à ses revendications condamne l'abandon du droit au retour et exige son rétablissement immédiat compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents de la catégorie C promus.

Concernant plus particulièrement **PERSONNEL EN ATTENTE** la Loire-Atlantique, nous attendons de **D'AVANCEMENT**

savoir à quelle date vous avez réuni les agents pouvant prétendre à cette promotion et combien d'entretiens individuels ont été sollicités, conformément à l'instruction. Nous y reviendrons en séance au cours de l'évocation des dossiers.



Les élus cadres B de FO DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Thierry GUILBAUD –

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 07 87 (Cambrenne)

Les chiffres 2017 pour affectations 2018

- 423 entrent dans la plage statutaire
- 9 places pour le 44 en 2018
- 60 agents inscrits sur la liste qui ont postulé pour la liste d'aptitude pour l'année :

1ère date à laquelle les 60 agents ont commencé à postuler (sauf si interruption) dans le 44 :

| Année de la demande | Pour tous les postulants | Inscrits/liste 2017 (nomination 2018) |
|---------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| 2011 pour 2012 | 7 | 2 |
| 2012 pour 2013 | 6 | 3 |
| 2013 pour 2014 | 5 | 1 |
| 2014 pour 2015 | 10 | 0 |
| 2015 pour 2016 | 5 | 2 |
| 2016 pour 2017 | 11 | 1 |
| 2017 pour 2018 | 16 | 2 |
| TOTAL | 60 | 11 |

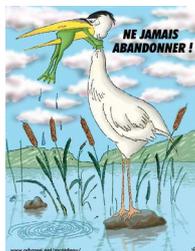
Le déroulé de la CAP

Petit rappel : le tableau qui a été diffusé le 2 novembre dernier par la DRFiP44 (après le Comité de Direction-CODIR) correspond aux propositions de l'administration non classées (enfin si, classées en alphabétique).

Le classement définitif s'effectue par la direction locale, en fin de CAP après une interruption de séance.

Pour **FO**, pas question de revenir sur cette proposition évidemment. *Quel est alors le rôle de la CAP qui s'est tenue donc le mardi 14 novembre ?*

C'est d'évoquer les dossiers qui ont attiré notre attention du fait de leurs multiples qualités dans les appréciations. Il est en effet important que l'administration indique clairement ce qui manque aux postulants pour faire partie des heureux inscrits et de les en informer ensuite...



C'est pourquoi à **FO**, nous avons comme chaque année, consulté l'ensemble des dossiers. Et pas seulement nos adhérents ! Nous regardons scrupuleusement l'ensemble des dossiers ... et comme à notre habitude, nous discutons ferme dessus.

Il arrive qu'un ou deux dossiers soient rajoutés l'année en cours. (Ce n'e fut pas le cas en 2017). Pour les autres, le travail est parfois de longue haleine... (pour preuve, à quelques exceptions près, le tableau ci-dessus).

L'idée, bien entendu, pour nous, n'étant à aucun moment de mettre les collègues en concurrence : ce n'est pas notre rôle !

Comme chaque année, nous disposons d'un tableau établi par la Direction qui intègre de nombreux critères (*bonifications, éléments du rapport comme le sens du*

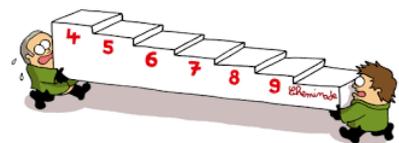
travail en équipe, la capacité à rendre compte, ainsi que la mobilité géographique/fonctionnelle, etc, ...).

Il a le mérite de permettre en un coup d'œil de voir la situation des agents. Toutefois, cela reste une approche « mathématique » qui est insuffisante ... d'autant que des dossiers classés excellents par les responsables de service, sont parfois revus à la baisse par la DRFiP44 (dossier à revoir). D'où encore une fois, l'importance du travail en amont et des débats en séance.

Quelques exemples de critères que l'administration évoque pour justifier de la non-inscription des candidats :

■ **évaluation insuffisante** (soit en littéral soit dans le tableau synoptique) d'où l'utilité parfois de déposer un recours pour faire progresser leur dossier. De même, les chefs de service qui souhaitent pousser un dossier, ont tout intérêt à le booster (propos dithyrambiques s'il le faut et ne pas hésiter à attribuer de nombreux "excellents")

■ **agents trop jeunes en âge ou administrativement** : **FO** a encore une fois désapprouvé cet argument en indiquant qu'il est discriminatoire. car ces collègues remplissent les conditions fixées par l'instruction (être agent administratif ou agent technique des Finances Publiques et justifier d'au moins 9 ans de services publics). Pour **FO**, c'est soit on remplit les critères ...soit on ne les remplit pas. Point.



Depuis plusieurs années, **FO** demande à disposer des blocs par RAN pour avoir une vue d'ensemble des promotions.

N'ayant jamais réussi à l'obtenir par l'administration (*pourquoi?*) à **FO**, nous avons repris les éléments à notre disposition des 3 dernières années. Ce tableau mériterait d'intégrer des données dont nous ne disposons pas : pourcentage agents/RAN en comparaison du nombre d'agents du 44 par exemple.

Mais il donne une première idée.

| Récap 2015-2018 | Nantes | St-Naz | Chateaub | Pornic | Ancenis | Totaux |
|-----------------|-----------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| SIP | 5 | 0 | 1 | 1 | | 7 |
| SIE | 6 | 0 | | 1 | | 7 |
| SPF | 2 | 3 | | 1 | | 6 |
| trésoreries | 6 | 1 | | | | 7 |
| Direction | 12 | | | | | 12 |
| Totaux | 31 | 4 | 1 | 3 | 0 | 39 |

Voici ce récapitulatif :

| VOTE | POUR | CONTRE |
|------|-----------|------------------------|
| | FO | Solidaires- CGT - CFDT |

Les élus cadres B de **FO DGFIP 44** : Chrystelle TONNELIER – Thierry GUILBAUD

FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 07 87 (Cambronne)